L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 1er MARS 1843.

Pour Président des Etats-Unis
HENRY CLAY.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Première Session — Seizième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

Vendredi, 17 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Felix Garcia, président, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Lefebvre, Morse, Sparrow, Thibodeaux, Walker et Waggaman.

M. [illegible], du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill de la Chambre [illegible]

Acte relatif au revenu de l'Etat provenant de la taxe imposée aux agents des compagnies d'assurances étrangères.

Le président a signé ce bill et le secrétaire en a informé la Chambre.

Le président a soumis au Sénat la lettre suivante de M. Whitney, sur motion de M. Hoa, la dite lettre a été [illegible] au journal.

Nouvelle-Orléans, le 17 février 1843.

Le soussigné invite respectueusement le président et les membres du Sénat à visiter la manufacture de coton [la première qui ait été établie dans l'Etat de la Louisiane] lundi le 18 du courant, de 9 heures à midi, [illegible] rue Tchoupitoulas, No. 475. Des [illegible] de la rue du Canal et passent de [illegible] en quart d'heure devant l'établissement [illegible] Arcade de Banks.

Signé, B. WHITNEY.

Sur motion de M. Bernard, cette invitation a été acceptée.

M. Downs, du comité judiciaire, a rapporté sans amendement

[illegible] pour prévenir certains délits.

Sur motion, ce bill a été mis à l'ordre spécial du jour pour le 21 courant.

Ordre du Jour.

L'acte pour venir au secours de H. H. Fowler, shérif de la paroisse E. Bâton Rouge, a subi sa 2de lecture.

[illegible] de M. Morse de renvoyer ce bill à un comité [illegible] l'appel nominal a été demandé, le résultat a été [illegible]: MM. Bossier, Dupré, Downs, Labauve [illegible] dans l'affirmative 5 voix. MM. Bernard, Carter, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Sparrow et Waggaman ont voté dans la négative 8 voix.

En conséquence cette motion n'a pas prévalu.

Sur motion de M. Bernard, de dispenser des règles [illegible] ce bill subisse sa 3me lecture.

L'appel nominal a été demandé, le résultat a été comme suit: MM. Bernard, Carter, Davidson, Hoa, Lacoste et Waggaman ont voté dans l'affirmative; [illegible] MM. Bossier, Dupré, Downs, Labauve, [illegible] et Sparrow ont voté dans la négative 6 voix.

En conséquence cette motion n'a pas prévalu.

M. Ledoux, secrétaire intime du gouverneur, a délivré un message écrit de la part du gouverneur.

Sur motion, le Sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes, M. Morse, du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés les bills suivans:

Acte pour augmenter le nombre des membres du juri de police dans la paroisse Ouest Feliciana, et pour pourvoir à la formation de plusieurs autres districts de juri de police dans ladite paroisse.

Acte pour créer une nouvelle paroisse sous le nom de paroisse Bossier.

Acte pour venir au secours de Rosine Dubord, veuve d'André Barrois, demeurant dans la paroisse Plaquemines.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte accordant à F. Noble, E. Barry, T. Phelps, J. L. Stokes, R. G. Wooten, W. M. Tew, George Purvis et autres, le privilége de faire et d'établir un chemin conduisant de lac Concordia à Harrisonburg dans la paroisse Catahoula, approuvé le 26 mars 1842.

Acte pour abroger l'acte pour changer le siége de la Cour de la paroisse Claiborne de Overton à Minden, et pour d'autres objets.

Résolution accordant un congé à J. R. Jones, juge du [illegible] district judiciaire.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

Lundi, le 20 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:

MM. Felix Garcia, président, Armant, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux, Walker et Waggaman.

M. Ledoux, secrétaire intime du gouverneur a délivré un message écrit de la part de Son Excellence.

M. Hoa a obtenu la permission de présenter, sans en avoir donné avis au préalable un bill intitulé:

Acte pour expliquer les divers articles du Code Civil et du Code de Procédure de l'Etat de la Louisiane et pour d'autres objets.

Ce bill a subi sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa 2de lecture et,

Sur motion de M. Hoa, il a été référé au comité judiciaire.

Le président a soumis au Sénat la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, le 20 février 1843.

Aux Président et Membres du Sénat de l'Etat de la Louisiane.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement invités à assister à une grande assemblée de la Société de Tempérance de la Nouvelle-Orléans, qui sera tenue mardi, le 21 du courant, à 7 heures du soir, dans l'Eglise Presbytérienne, en face de la place Lafayette.

Respectueusement,

Signé J. W. BREEDLOVE, Président.

PIERRE S. WAGGAMAN, Secrétaire.

Sur motion de M. Bossier, le Sénat a accepté cette invitation.

M. Hoa de la part du comité judiciaire auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la paroisse Washington et pour d'autres objets, a rapporté ce bill avec amendement.

Sur motion, ce bill a subi sa seconde lecture et a été adopté.

Sur motion et après dispense des règles il a subi sa 3me lecture et a passé ainsi amendé.

Le président a soumis au Sénat, la lettre suivante:

Département de la Trésorerie.

Nouvelle-Orléans, le 20 février 1843.

Monsieur,

Conformément à la résolution réunie des deux Chambres de la législature qui m'a été transmise le [illegible] courant, j'ai l'honneur de vous transmettre les [illegible] qui renferment toutes les informations [illegible] Les réponses aux questions qui n'ont été [illegible] que ne sont pas comprises dans le tableau [illegible] rapport, se trouvent au bas de l'exposé.

Les tableaux A. B. C. D. renferment les informations demandées sous les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5.

[illegible] Nos. 6, 7 et 9

F	8
G	10
H	11
I	12
J	13
K	14
L	15 et 16
M	17

Je suis avec respect,

Votre obéissant serviteur,

Signé F. GARDERE, Trésorier.

A l'honorable Felix Garcia,

Président du Sénat.

Sur motion de M. Hoa, l'impression de 50 exemplaires des documens accompagnant ladite lettre, a été ordonnée pour l'usage du Sénat, et le secrétaire a été chargé de faire savoir à l'imprimeur d'Etat qu'il faut que ces documens soient imprimés le plus tôt possible.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat s'est occupé de la résolution suivante, laquelle a été déposée sur le bureau sujet à l'appel du Sénat.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, que le Sénat et la Chambre se réunissent dans la salle des séances de la Chambre des Représentans, vendredi le 27 courant (janvier) à midi, à l'effet d'élire un trésorier d'Etat pour l'année 1843.

Sur motion de M. Downs, ladite résolution a été amendée en effaçant les mots: Vendredi le 27 janvier, et en insérant à leur place les mots: lundi le 6 mars prochain.

Cet amendement a été adopté.

Sur motion et après dispense des règles, ladite résolution a subi sa 3me lecture et a été adoptée ainsi amendée.

Sur motion de M. Lacoste le Sénat s'est occupé à huis clos d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes, M. Labauve a donné avis qu'il présenterait un bill intitulé:

Acte pour réduire les salaires des avocats de district.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain 11 heures A. M.

Mardi, 21 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Felix Garcia, président, Armant, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux, Walker et Waggaman.

Sur motion de M. Waggaman, le Sénat a reconsidéré la Résolution adoptée hier fixant l'élection du Trésorier de l'Etat pour l'année 1843.

M. Waggaman a fait la motion d'amender la résolution en y substituant "mercredi le 1er mars," au lieu de "lundi 6 mars."

Cet amendement a été adopté, et la résolution ainsi amendée a été adoptée.

M. Waggaman a aussi demandé que le Sénat se dispense des règles et que cette résolution subisse sa 3me lecture.

Cette motion n'a pas prévalu.

Le Président a soumis au Sénat la lettre suivante:

Nlle-Orléans, le 2 février 1843.

Aux Président et aux membres du Sénat,

Messieurs,

Le corps de volontaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, que j'ai l'honneur de commander, ayant fait les préparatifs nécessaires pour célébrer le 22 février avec les honneurs militaires, l'anniversaire de la naissance de Washington, cet homme qui fut le premier dans la guerre, le premier dans la paix, le premier dans le cœur de ses concitoyens; je prends la liberté de vous inviter à honorer de votre présence, la revue qui aura lieu à cette occasion, à 10 heures du matin, sur le chemin de Gentilly [si le tems le permet.]

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre &c.

Signé J. L. LEWIS,

Commandant la 1ère division M. L.

Sur motion de M. Bernard, cette invitation a été acceptée.

Sur motion de M. Davidson le Sénat s'est occupé du bill intitulé:

Acte pour fixer les salaires de tous les officiers de l'Etat de la Louisiane, qui sont payés par des émolumens, et pour soulager le peuple de l'Etat de cette taxe directe.

Et sur motion de M. Davidson, ce bill a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Sur motion de M. Morse, le Sénat s'est occupé de la Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tout leur possible pour obtenir une réduction des frais de la Cour des Etats-Unis établie dans cette ville.

Cette résolution a subi sa 1ère. lecture.

Sur motion et après dispense des règles, cette résolution a subi sa 2me. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

M. Landry, greffier de la Chambre, a informé le Sénat du concours de la Chambre aux amendemens du Sénat, au bill créant la paroisse Franklin.

Et il a soumis au concours du Sénat les résolutions et le bill suivans:

Acte pour venir au secours de Louis Paimbeuf.

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire certains travaux sur le chemin conduisant du bayou Grosse Tête au débarcadère de Dubois, sur le Mississipi.

Et Résolution nommant un comité réuni à l'effet de faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 22 février.

Et il a aussi informé le Sénat que l'Orateur de la Chambre avait nommé MM. Briant, Delassus, Nichols et Rogers de ce comité, de la part de la Chambre.

Et il a soumis à la signature du Président du Sénat les bills enrôlés suivans:

Acte pour créer des notaires publics dans les paroisses St. Martin et Rapides.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour augmenter le nombre des membres du juri de police dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, approuvé le 8 février 1842.

Sur motion de M. Carter et après dispense des règles, le Sénat s'est occupé de la résolution venue de la Chambre, nommant un comité réuni à l'effet de faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 22 février.

Et sur motion et après dispense des règles, cette résolution a subi sa 2de. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

Le Président a nommé MM. Carter, Armant et Morse de ce comité de la part du Sénat et le secrétaire a informé la Chambre du concours du Sénat à ladite résolution.

Le secrétaire a aussi informé la Chambre du concours du Sénat à la résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tout leur possible pour obtenir une réduction des frais de la Cour des Etats-Unis établie dans cette ville.

Et du concours du Sénat, avec amendement, au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la paroisse Washington et pour d'autres objets.

Et que le Président avait signé les bills suivants de la Chambre:

Acte pour augmenter le nombre des membres du juri de police de la paroisse Ouest Feliciana, et pour créer deux ou plusieurs autres districts de juri de police dans la dite paroisse.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte accordant à F. Noble, E. Barry, T. Phelps, J. L. Stokes, R. G. Wooten, W. W. Lea, George Parvis et autres, le privilége de faire et d'établir un chemin de péage, conduisant de Harrisonburg à la paroisse Catahoula.

Acte pour venir au secours de Rosine Dubord, veuve de André Barrois, demeurant dans la paroisse Plaquemine.

Acte pour créer une nouvelle paroisse dans la paroisse Claiborne, sous le nom de Paroisse Bossier.

Résolution permettant à J. R. Jones, juge du 8me. district judiciaire de s'absenter.

Acte pour abroger l'acte intitulé: Acte pour transporter le siége de la Cour de la paroisse Claiborne, de Overton à Minden, et pour d'autres objets.

M. Bossier a présenté une pétition relative à la navigation du bayou Pourri, laquelle a été référée à un comité spécial composé de trois membres.

Le président a nommé MM. Bossier, Downs et Sparrow du dit comité.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Labauve a présenté les bills suivants, lesquels ont subi leur 1ère lecture.

Acte pour amender certains articles du Code Civil de la Louisiane et pour d'autres objets.

Acte pour réduire les salaires des avocats de districts de l'Etat.

Sur motion de M. Downs, les bills suivants ont été référés à un comité composé de trois membres.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour fixer la compensation qu'ont droit d'exiger et de recevoir les juges des Cours de Paroisses et des Preuves, les greffiers des Cours, les shérifs et les notaires publics.

Acte pour fixer les salaires de tous les officiers qui sont payés par des émolumens qui pour soulager le peuple de cette taxe directe.

Acte relatif aux greffiers et aux shériffs de cet Etat et pour d'autres objets.

Acte pour réduire les salaires des avocats de districts de l'Etat.

Le président a nommé MM. Downs, Davidson et Labauve du dit comité spécial.

Sur motion de M. Ledoux, le Sénat s'est occupé de l'acte pour prévenir certains délits.

Ce bill a subi sa 2de. lecture et la première section a été adoptée.

Et pendant la discussion sur la 2de. section,

Sur motion de M. Sparrow, ce bill a été déposé sur le bureau sujet à l'appel du Sénat.

Et le Sénat s'est occupé à huis clos d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion, le Sénat s'est ajourné à jeudi, le 23 du courant, à 11 heures A. M.

Jeudi 23 février 1843.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Felix Garcia, président, Armant, Bossier, Bernard, Carter, Dupré, Downs, Davidson, Lacoste, Ledoux, Labauve, Morse, Sparrow, Thibodeaux, Walker, et Waggaman.

M. Davidson, du comité spécial auquel avait été référé

L'Acte pour amender l'Acte pour fixer les émolumens à exiger et à recevoir par les juges des Cours de Paroisse et des Preuves, les greffiers de cour, les shérifs et les notaires publics, a rapporté ce bill avec des amendemens.

Sur motion, ce bill a subi sa 2de lecture par son titre et a été mis à l'ordre spécial du jour pour demain vendredi 24 février.

M. Morse, du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés les bills suivans de la Chambre.

Acte pour amender l'Acte pour augmenter le nombre des membres du jury de police dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée, approuvé le 8 février 1842.

Acte pour créer des notaires publics dans les paroisses St.-Martin et Rapides.

Le même membre a aussi rapporté comme dûment enrôlés les bills suivants du Sénat:

Acte pour changer les noms de Jas. Joel Wilkinson Nicholls et de Catherine Rebella Nicholls;

Acte relatif à la ville de Bâton-Rouge, et

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat à enlever les embarras qui se sont formés dans les bayous Darbonne et Mason et dans la rivière Tensaw.

Le secrétaire a été chargé de soumettre à la signature de l'Orateur de la Chambre les bills susmentionnés.

Sur motion de M. Carter le Sénat a repris en considération la résolution fixant l'élection du Trésorier de l'Etat.

M. Bossier a fait la motion d'amender ladite Résolution en y insérant les mots: Mardi le 7 mars prochain, au lieu du 1er mars prochain.

Cet amendement a été adopté et la Résolution a été adoptée ainsi amendée.

Sur motion de M. Carter et après dispense des règles ladite Résolution a subi sa 3me lecture et a été définitivement adoptée.

Sur motion de M. Armant et après dispense des règles, le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre du concours du Sénat, avec amendemens, à la susdite résolution.

Sur motion de M. Labauve, le Sénat s'est occupé de l'Acte pour prévenir certains délits.

Ce bill a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Sur motion de M. Labauve, la 1re section de ce bill a été reprise en considération et a été amendée.

Le bill a subi quelques autres amendemens et a été adopté ainsi amendé.

Sur motion et après dispense des règles ce bill a subi sa 3me lecture et a passé ainsi amendé.

Sur motion de M. Davidson le Sénat s'est occupé de l'Acte pour diviser l'Etat en quatre Districts congressionnels.

Ce bill a subi sa 2de lecture par son titre, et

Sur motion de M. Davidson ce bill a été mis à l'ordre spécial du jour pour mardi 28 février prochain.

Sur motion de M. Armant, le Sénat s'est occupé de l'Acte pour autoriser les administrateurs de l'Hôpital de Charité à vendre l'esclave Marianne, et pour autres objets.

Ce bill a subi sa 2de lecture, et après dispense des règles il a subi sa 3me lecture et a passé.

Sur motion de M. Downs le Sénat s'est occupé de l'Acte pour venir au secours de H. W. Fowler, shérif de la paroisse Est-Bâton-Rouge.

Pendant la discussion sur ce bill,

Sur motion de M. Bossier, il a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Sur motion de M. Davidson le Sénat a siégé à huis-clos.

Les portes ayant été rouvertes,

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Vendredi, 17 février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé de quelques jours est accordé à MM. Gaudet, Voorhies et Chaz.

L'Orateur a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers francs-tenanciers, résidant dans le village de Carrollton, s'opposant à l'incorporation dudit village.

Sur motion, ledit mémoire a été référé au comité sur les propositions et griefs.

M. Perkins a présenté la résolution suivante, pour remplacer celle qu'il avait offerte il y a quelques jours et qui avait été déposée sur le bureau, sujette à l'appel de la Chambre.

Il est résolu &c., Que la Chambre devra informer le gouverneur de la mort de l'honorable R. W. Walker, représentant de la paroisse d'Est Féliciana, et qu'il soit invité à lancer un ordre d'élection pour remplir la vacance survenue dans la représentation de ladite paroisse, le plus tôt qu'il pourra le faire, conformément aux lois et coutumes relatives au sujet.

Sur motion, ladite résolution a été adoptée.

L'Orateur a soumis à la Chambre, un mémoire signé par Louis Paimbœuf, demandant une pension comme vétéran de 1814 et 1815.

Sur motion, ladite pétition a été renvoyée au comité sur les réclamations.

M. Nicholls a soumis à la Chambre une pétition des canonniers de Donaldson, demandant quelques secours.

Sur motion, cette pétition a été référée au comité sur la milice.

M. Phelps a présenté la résolution suivante:

Il est résolu &c. Qu'un comité réuni, composé de cinq membres de la part de la Chambre, et de membres de la part du Sénat, soit nommé pour faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 22 février courant.

Laquelle a subi une première lecture, et, après dispense des règles, a été adoptée à sa deuxième lecture.

L'Orateur a nommé MM. Phelps, Briant, Delassus, Nicholls et Rogers, pour représenter la Chambre dans ledit comité.

Sur motion, le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. McNeill, au nom du comité auquel avait été référé le rapport du bureau d'administrateurs de l'Hôpital de Charité, a soumis le rapport suivant:

A l'honorable Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane.

Le comité spécial auquel avait été référé le rapport des administrateurs de l'Hôpital de Charité à la législature de la Louisiane, a l'honneur de vous rapporter.

Que dans le but de vous présenter un tableau plus condensé des embarras pécuniaires qui pèsent sur cette institution depuis quelques années, votre comité a jugé convenable de soumettre à la Chambre quelques-uns des faits contenus dans le rapport, lesquels, dans son opinion, militent en faveur de l'adoption d'une loi conforme aux recommandations des administrateurs.

En se référant au rapport, il résulte que dans la période comprise entre le 19 avril et le 31 décembre 1842, qu'il est arrivé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, soit à bord des navires, soit à bord des bateaux à vapeur 30,839 passagers

Ce nombre a produit sous le régime de la taxe actuelle, disons pendant neuf mois,	$ 7,074 69
Que l'Hôpital de Charité a perçu d'autres sources de revenu, telles que forfaitures de bons, bals, etc. etc. etc.	11,000 00
Formant un revenu annuel de	18,074 69
En se référant de nouveau au rapport on trouvera que les dépenses annuelles de l'institution s'élèvent à	35,000 00
Ce qui présente un déficit de	17,000 00
Lequel ajouté à la dette restante au 1er janvier, 1843, soit	62,000 00
Forme une dette totale pour l'année courante,	79,000,00

Afin de démontrer plus complètement la nature de l'énorme fardeau supporté par l'Etat et les citoyens de la Nouvelle Orléans, le comité prend la liberté d'appeler votre attention sur le nombre et la provenance des 50,576 malades qui ont été admis dans l'institution.

Il est établi dans le rapport que sur ce total, 41,820 individus proviennent de pays étrangers; 17,200 de différentes parties des Etats-Unis, et 556 de l'Etat de la Louisiane. Beaucoup de gens affirment qu'il se trouve dans ce chiffre déjà si faible des individus se disant natifs, mais qui ne le sont pas et qui ont recours à cet expédient pensant qu'il s'assureront ainsi des meilleurs soins. Ici, un fait frappant se présente et nous désirerions que votre attention s'y portât. L'Etat, de concert avec les citoyens de la Nouvelle Orléans, a eu à secourir et entretenir à ses frais, durant leur maladie, 59,577 pauvres.

Dans la condition difficile où se trouve maintenant le trésor de l'Etat, votre comité ne saurait trop recommander à la Chambre l'adoption de la mesure proposée par le bureau d'administrateurs, à savoir, d'augmenter la taxe sur les passagers dans la proportion suivante:

Passagers d'entrepont, venant de ports étrangers,	$1 00
do. do. des Etats-Unis,	50
Passagers de chambre, venant de ports étrangers,	$3 00
do. do. des Etats-Unis,	1 00

Le résultat probable de cette augmentation de taxe donnerait à l'institution la somme de $44,000.

Il résulterait de ce moyen une moindre disposition de la part des propriétaires et capitaines de navires à transporter dans notre cité, durant l'existence des maladies, des cargaisons entières de pauvres des pays étrangers, qui tombent en masse dans l'Hôpital, et puisque l'Etat et la ville sont dans la nécessité de leur donner des soins durant leur maladie, ne doivent-ils pas être obligés de payer leur quote part des frais qu'ils occasionnent ainsi?

D'ailleurs votre comité a l'honneur de vous exposer respectueusement que depuis quelques années des milliers de piastres ont été dépensées par les citoyens de la Nouvelle-Orléans et par un grand nombre de sociétés charitables existant encore pour secourir les pauvres et les malades. Les sommes ainsi dépensées pourront, dans l'opinion de votre comité, être ajoutées à celle que nécessite le maintien de l'Hôpital de Charité. Comme il n'est pas à supposer que le même secours puisse être *maintenant* accordé, en raison des grands embarras qui existent parmi toutes les classes de la société.

Pour achever, votre comité a l'honneur de vous présenter le bill qui suit.

Le tout vous est soumis.

S. D. McNEIL, chairman.

Le même membre, au nom dudit comité a présenté alors le bill suivant intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour le support de l'Hôpital de Charité, approuvé le 26 mars 1842.

Lequel a subi sa première lecture, et a été mis à l'ordre du jour pour une seconde lecture, pour demain.

M. Brashear, après avoir obtenu la dispense des règles a présenté, sans en avoir donné avis au préalable un bill intitulé:

Acte pour amender les lois sur l'attermoiement.

Lequel a subi sa première lecture, et, sur motion, a été référé au comité judiciaire, lequel devra présenter son rapport jeudi prochain 23 du courant.

Sur motion, et après dispense des règles, la Chambre a procédé à la deuxième lecture de la résolution requérant l'ingénieur des travaux publics de faire exécuter certains travaux sur le chemin conduisant du Bayou Grosse Tête au débarcadère de Duvall, sur le Mississipi, laquelle avait été déposée sur le bureau sujette à l'appel de la Chambre.

Sur motion, ladite résolution a été adoptée avec un amendement.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur la motion de M. Brewer, et après dispense des règles, la Chambre a pris sous considération le bill intitulé:

Acte pour faciliter la liquidation des banques hypothécaires incorporées par cet Etat.

Lequel a été mis à l'ordre spécial du jour pour lundi prochain, 20 du courant.

M. Benjamin ayant obtenu la dispense des règles, a présenté, sans en avoir donné avis au préalable, le bill intitulé:

Acte pour incorporer l'Eglise Methodiste Episcopale de la rue Moreau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Lequel a subi sa première lecture et a été mis à l'ordre du jour pour demain, pour une seconde lecture.

Par un message du Sénat apporté par M. Davis, son secrétaire, la Chambre a été informée que le président du Sénat a signé le bill intitulé:

Acte relatif au revenu résultant en faveur de l'Etat de la taxe imposée sur les agens d'assureurs étrangers et de compagnies d'assurances foraines.

M. Delassus, au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il a soumis aujourd'hui à l'approbation du gouverneur le bill sus-désigné.

Il a aussi rapporté comme dûment enrôlé, les bills suivans, intitulés:

Acte pour établir de nouveaux notariats dans les paroisses de St. Martin et des Rapides et

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour augmenter le nombre des membres du juri de police dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

L'Orateur ayant signé ces bills, le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

M. Claiborne après avoir obtenu la dispense des règles, a présenté, sans en avoir donné avis au préalable, le bill intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé; acte pour prévenir l'enlèvement des esclaves et pour d'autres objets, approuvé le 19 mars 1839.

Lequel a subi une première lecture par son titre, et a été mis à l'ordre du jour pour demain, pour une deuxième lecture.

L'Orateur a soumis à la Chambre une communication de B. Whitney, invitant les membres de cette chambre à visiter sa manufacture de coton établie dans cette ville.

Ordre du Jour.

La Chambre a repris la discussion sur le bill intitulé:

Acte pour définir les pouvoirs de la corporation de la ville de la Nouvelle Orléans.

Après quelques débats M. Benjamin a présenté un amendement pour remplacer ledit bill, portant le même titre.

Pendant la discussion, sur motion, la Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à dix heures du matin.

Lundi, 20 février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel de la Chambre ayant été fait, les membres dont les noms suivent se sont trouvés présens, savoir:

MM. Derbigny, Aubert, Baylies, Brashear, Brou, Brousard, Clark, Coffee, Couvillon, Foley, Howell, Hunt, McNeil, McRea, Morgan, Musson, O'Bryan, Ogden, Perkins, Phelps, Ratliff, Rogers, Selby, Thibodeaux de Lafourche et Wilson; en tout 25 membres.

Le quorum n'existant pas, sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain à 10 heures du matin.

Mardi, 21 Février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé d'absence de quelques jours a été accordé à MM. Orr et Allen.

M. Musson a soumis à la Chambre un état général des affaires de l'Etat, de la ville de la Nouvelle-Orléans et des banques.

Sur motion, ladite communication a été référée au comité de finances.

M. Morgan a présenté la résolution suivante:

Attendu qu'un appel a été fait au Congrès des Etats-Unis pour qu'il soit établi un arsenal maritime et une école de marine, sur quelque point du fleuve Mississipi, et que la ville de Bâton Rouge présente des avantages qui ne doivent pas être méconnus: En conséquence, il est résolu qu'un comité de cinq membres de cette Chambre soit nommé pour s'enquérir s'il est nécessaire de recommander la ville de Bâton Rouge à l'attention du Congrès, et qu'il soit chargé de rapporter, sans délai, une résolution des deux Chambres ou autrement.

L'Orateur a nommé de ce comité MM. Morgan, Ogden, Robertson, McRea et Baylies.

Sur motion de M. Perkins, la Chambre a pris en considération le mémoire de la compagnie du railroad de la banque de Clinton et de Port-Hudson, qui avait été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Sur motion, ledit mémoire a été référé au comité sur les banques.

M. Ratliff, au nom du comité des réclamations, auquel avait été référée la pétition de John Molony et autres, demandant qu'on vienne à leur secours, a fait un rapport défavorable à ladite pétition, et a demandé d'être déchargé de tout examen ultérieur du dit objet.

Sur motion, ce rapport a été adopté.

Le même membre, au nom du même comité, auquel avait été référée la pétition de L. Paimbœuf, demandant qu'on vienne à son secours, a fait un rapport favorable à ladite pétition, et a présenté le bill suivant:

Acte pour secourir L. Paimbœuf.

Ce bill a été lu pour la première fois, et la dispensation du règlement ayant été accordée pour la 2de lecture, la Chambre, sur motion, s'est formée en comité général pour examiner ledit bill, M. Winchester occupant le fauteuil. Au bout de quelques instans le comité s'est levé, et son président, M. Winchester a rapporté que le comité avait examiné ledit bill et en avait adopté la 1re section.

Sur motion, ce rapport a été adopté. La Chambre s'étant dispensée du règlement a pris en considération ledit bill à sa troisième lecture, et, sur motion, ordonné qu'il soit adopté et retienne son titre.

Le greffier a été invité à y demander le concours du Sénat.

Sur motion, il a été procédé à la seconde lecture du bill intitulé:

Acte pour secourir Charles Dutillet, shérif de la paroisse de Plaquemines. Lequel bill avait été déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la Chambre.

La section unique de ce bill ayant été adoptée, sur motion, ordonné qu'il soit grossoyé pour la troisième lecture demain.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règlemens, M. Claiborne a introduit, sans avis préalable le bill intitulé:

Acte pour incorporer la Société Française de Bienfaisance et de Secours Mutuels de la Nouvelle Orléans. Ce bill a été lu pour la première fois par le titre seulement, et la seconde lecture en a été fixée à demain.

L'Orateur a soumis à la Chambre la communication suivante:

Nlle. Orléans, le 20 février 1843.

Aux honorables Orateur et membres de la Chambre des Représentans,

Messieurs,

Le corps de volontaires de la ville de la Nlle. Orléans, que je commande, ayant fait les préparatifs nécessaires pour célébrer avec les honneurs militaires, la journée du 22 du courant, anniversaire de la naissance de Washington, l'homme qui fut "le premier dans la guerre, le premier dans la paix, et le premier dans le cœur de ses compatriotes", je prends la liberté de vous inviter très respectueusement à honorer de votre présence la cérémonie militaire qui doit avoir lieu à cette occasion, à 10 heures du matin, sur le chemin de Gentilly, derrière la ville, si le temps le permet.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très obéissant serviteur,

JNO. L. LEWIS,

Commandant de la 1ère division de la milice de la Louisiane.

Sur motion, cette invitation a été acceptée.

Par un message du Sénat, apporté par M. Davis, son secrétaire, la Chambre a été informée que le président du Sénat avait signé les bills et résolutions enrôlés qui suivent:

Acte pour secourir Rosine Dubard, veuve d'André Barrois, habitant de la paroisse de Plaquemines.

Acte pour augmenter le nombre des jurés de police dans la paroisse d'Ouest Féliciana, et pour créer deux districts de jury de police, ou plus, dans ladite paroisse.

Acte pour amender un acte intitulé: Acte accordant à F. Noble, Ed. Barry, T. Phelps, J. L. Stokes, R. G. Wooten, W. N. Tew, George Purvis et autres le privilége d'établir un chemin public du lac Concordia à Harrisonbourg dans la paroisse Catahoula.

Acte pour rappeler un acte intitulé: Acte pour transférer le siége de la justice de la paroisse Claiborne, d'Overton à Minden, et pour d'autres objets.

Acte pour créer une nouvelle paroisse dans la paroisse de Claiborne, laquelle sera appelée la Paroisse Bossier.

Une résolution accordant un congé d'absence à J. R. Jones, juge du 8me. district judiciaire.

M. Delassus, au nom du comité d'enrôlement, rapporte qu'il a soumis ce jour à l'approbation du gouverneur, les bills et résolutions qui suivent.

Par le même message, la Chambre est informée que le Sénat a concouru aux résolutions suivantes:

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une réduction des frais de procès dans les Cours des Etats Unis de cet Etat.—Et une résolution nommant un comité des deux Chambres pour la célébration du 22 février 1843, MM. Bernard et Morse ayant été nommés de ce comité de la part du Sénat.

Par le même message, la Chambre a été informée du concours du Sénat, avec amendemens, à un bill intitulé:

Acte pour secourir la paroisse de Washington, et pour d'autres objets.

L'Orateur soumet à la Chambre une communication du Trésorier de l'Etat, accompagnée d'états et de documens, en obéissance à une résolution de la Chambre à cet effet.

Sur motion, ordonné que ladite communication soit déposée sur le bureau sujette à l'appel de la Chambre, et qu'elle soit imprimée et tirée à 500 exemplaires.

Ordre du Jour.

La Chambre a repris l'examen du bill intitulé:

Acte pour définir les pouvoirs de la Corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans—bill qui, avec un substitut présenté par M. Benjamin, était en discussion quand la Chambre s'est ajournée vendredi dernier.

M. Musson a fait motion de déposer le substitut sur le bureau indéfiniment.

L'appel nominal ayant été demandé sur cette motion, il a paru que MM. Baylies, Bickham, Briant, Bienvenu, Bordelon, Brashear, Brou, Brousard, Claiborne, Coffee, Culbertson, Delassus, Fortson, Garrigue, Hunt, McNeil, McRae, Morgan, Musson, Nichols, O'Bryan, Ogden, Perkins, Phelps, Ratliff, Robertson, Rogers, Selby, Thibodeaux de Lafourche intérieure, Thibodeaux de Terrebonne et Wilson avaient voté dans l'affirmative—31 oui—Et que MM. Benjamin, Brewer, Black, Stillé, et Winchester avaient voté dans la négative—5 non.

En conséquence ledit substitut a été déposé sur le bureau indéfiniment.

Pendant la discussion dudit bill, M. Hunt a offert un substitut sous le même titre.

Pendant la discussion du bill et du substitut, sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain à 11 heures du matin.

Mercredi 22 Février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Rogers, ordonné que la Chambre se dispense de la lecture du journal et qu'elle s'ajourne à demain à 10 heures A. M.

Jeudi, 23 février 1843.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Fortson a soumis à la Chambre, un mémoire signé par divers citoyens des paroisses des Natchitoches et Caddo, demandant la formation d'une nouvelle Paroisse.

Sur motion, ce mémoire a été référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Fortson, Stillé et Phelps pour composer le dit comité.

M. Briant a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers citoyens de la paroisse St. Martin, demandant un privilége pour ériger un bac.

Sur motion, la dite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Briant, B. G. Thibodeaux, de Terrebonne et Brewer, pour composer le dit comité.

M. Couvillon a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers citoyens de la paroisse des Avoyelles, demandant que certains travaux d'améliorations soient faits au petit Bayou Rouge.

Sur motion, la dite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Couvillon, Boudousquié et Blanchard pour composer le dit comité.

M. Morgan a soumis à la Chambre, un mémoire signé par S. Hernandez et autres, de la paroisse d'Est Baton Rouge, demandant un secours pour le dit Hernandez, en conséquence du grand incendie qui éclata dans cette ville, le 23 décembre 1841.

Sur motion, la dite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Morgan, McRea et Brewer, pour composer le dit comité.

M. Phelps a présenté à la Chambre un mémoire signé par divers habitans de la paroisse de Catahoula, demandant à être annexés à la paroisse de Caldwell.

Sur motion, ce mémoire a été référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Phelps, Farmer et King pour composer ledit comité.

M. Briant a soumis à la Chambre un Mémoire signé par un certain Ange de Greytar, de la paroisse de St.-Martin, demandant le privilège de disposer d'un bien à lui appartenant, au moyen d'une loterie.

Sur motion, ce mémoire a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Musson a soumis à la Chambre un mémoire signé par divers citoyens de la paroisse d'Orléans (demeurant sur une propriété de l'Etat) demandant certains secours.

Sur motion, ladite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé MM. Musson, Mc Neill et Rodgers pour composer ledit comité.

Sur la motion de M. Claiborne, et après dispense des règles, la Chambre a procédé à la deuxième lecture du bill intitulé:

Acte pour incorporer la Société française de Charité et l'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les différentes sections ayant été adoptées et la Chambre s'étant dispensée de ses règlements pour la troisième lecture,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et qu'il conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur la motion de M. Bickham et après dispense des règles, la Chambre a pris en considération les amendements du Sénat au bill intitulé:

Acte pour venir au secours de la paroisse de Washington, et pour d'autres objets.

Sur motion, la Chambre a concouru auxdits amendements.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion de M. Musson, la Chambre s'est dispensée de ses règlements et a procédé à la deuxième lecture du bill intitulé:

Acte pour régler l'inspection des douves dans la ville de Lafayette et le faubourg Delassize.

Lequel avait été rapporté par un comité spécial et déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Pendant la discussion, sur motion, ledit bill a été déposé indéfiniment sur le bureau.

Sur motion, et après dispense des règlemens la Chambre a procédé à la deuxième lecture du bill intitulé:

Acte fixant l'époque pour relever les appels à la Cour Suprême dans les paroisses de Washington, St. Tammany, Livingston et Ste-Hélène.

Lequel a été adopté: et la Chambre s'étant dispensée de ses règlemens pour une troisième lecture,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, et après dispense des règles, M. Foley a présenté sans en avoir donné avis au préalable, le bill intitulé:

Acte pour incorporer la Congrégation de l'église épiscopale de Thibodeauxville, dans la paroisse de Lafourche intérieure, et pour d'autres objets.

Lequel a subi sa première lecture et a été mis à l'ordre du jour pour demain, pour une seconde lecture.

Sur motion, et après dispense des règles la Chambre a procédé à la seconde lecture du bill du Sénat intitulé:

Acte relatif à certains droits de préemption.

Pendant la discussion, M. Musson a fait la motion de déposer le bill sur le bureau indéfiniment.

Sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal étant demandé, il a paru que MM. Aubert, Bickham, Briant, Boudousquié, Brashear, Brou, Broussard, Clark, Culbertson, Edwards, Fortson, King, McNeil, McRea, Musson, Newport, Perkins, Phelps, Ratliff, Robertson, A. B. Thibodeaux, R. G. Thibodeaux, Wadsworth, Wilson, et Winchester avaient voté dans l'affirmative, 25 oui;

et que MM. Baylies, Benjamin, Blanchard, Coffee, Couvillon, O'Bryan, Rodgers, Selby, et Stillé, avaient voté dans la négative, 10 non.

Ledit bill a été en conséquence, déposé indéfiniment sur le bureau.

M. Clark a donné avis qu'il introduira sous peu un bill intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte supplémentaire aux divers actes pourvoyant à la nomination des notaires publics, approuvé le 15 mars 1822.

M. Stillé ayant obtenu une dispense des règles a présenté, sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé:

Acte pour incorporer une Congrégation de l'Eglise Protestante Episcopale dans la ville de Natchitoches.

Lequel a subi une première lecture par le titre seulement et a été mis à l'ordre du jour pour demain pour une deuxième lecture.

M. Ogden, au nom du comité judiciaire auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour amender les lois relatives aux partages, a rapporté un nouveau bill sous le même titre, lequel a subi une première lecture par le titre seulement et a été mis à l'ordre du jour pour demain, pour une 2de lecture.

Le même membre, au nom dudit comité auquel avait été référé le bill intitulé:

Acte pour établir dans certains cas un privilége sur les récoltes sur pied, a rapporté un nouveau bill sous le titre suivant:

Acte pour amender l'article 3181 du code civil. Lequel a subi sa première lecture et a été mis à l'ordre du jour pour demain pour une deuxième lecture.

M. Hunt au nom du comité sur les banques a présenté le rapport suivant:

Le comité sur les banques auquel avait été référée la résolution requérant ledit comité de s'enquérir s'il était dans l'intention de la banque de l'Union de déplacer de Natchitoches la succursale établie dans cet endroit, et de citer la loi, en vertu de laquelle ce déplacement pourrait s'effectuer, si telle était l'intention de ladite banque, a l'honneur de vous soumettre respectueusement que le certificat ci-annexé de Frédérick Frey, caissier de la Banque de l'Union contient l'information que demande la Chambre.

Le comité demande en conséquence à être déchargé de toute considération ultérieure du sujet.

Signé R HUNT,

Chairman du comité sur les Banques.

Sur motion, ledit rapport a été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Phelps, au nom du comité auquel avait été référé le rapport de l'ingénieur de l'Etat, relativement au projet d'un chemin de raccourci aux anses du Raccourci et de Tunica, a présenté un rapport écrit accompagné de la résolution suivante:

Résolu, &c; Que l'ingénieur de l'Etat soit par la présente requis de s'assurer de la somme que demanderaient les propriétaires pour la concession du privilége d'établir sur leurs terres un chemin de raccourci aux anses du Raccourci et de Tunica, sur le fleuve Mississipi le dit chemin devant être fait conformément au plan et relevé dudit ingénieur; et il est ordonné à l'ingénieur de construire ledit chemin de raccourci, pourvu que lesdites terres ou ledit privilége soient obtenus à un prix juste et raisonnable.

La pdite résolution a subi sa première lecture.

Sur motion, le rapport et la résolution ont été déposés sur le bureau, sujets à l'appel de la Chambre, et l'impression en a été ordonnée pour l'usage des membres.

M. Ratliff, au nom du comité des réclamations auquel avait été référé le bill intitulé: Acte pour venir au secours de James Walsh, de la paroisse de la Pointe Coupée, a rapporté la résolution suivante:

Résolu, &c; Que le trésorier de l'Etat soit et demeure autorisé et requis de payer à James Walsh, citoyen de la Pointe-Coupée, sur son propre mandat, et des fonds du trésor non autrement affectés, la somme de trois cents piastres, à titre de rémunération entière du prix de son esclave Peter, exécuté par le shérif de la Pointe Coupée, en vertu d'un jugement du tribunal compétent de ladite paroisse, composé du juge de paroisse et de six francs-tenanciers, assermentés le 31 mars 1842, ledit nègre ayant été exécuté le 15 avril 1842.

Laquelle résolution a subi sa première lecture et a été mise à l'ordre du jour pour demain, pour une 2de lecture.

Par un message du Sénat, apporté par M. Davis, son secrétaire, l'Orateur a été invité à signer les bills et la résolution qui suivent:

Acte pour changer les noms de James Joel Wilkinson Nicholls et de Catharine Rebella Nicholls.

Acte relatif à la ville de Bâton Rouge.

Résolution requérant l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les embarras des bayous Darbonne et Mason et de la rivière Tensaw.

Par un autre message, la Chambre a été informée du concours du Sénat, avec amendement à la résolution fixant l'époque de l'élection du Trésorier de l'Etat. L'amendement remplace les mots "vendredi 27 de février", par les mots "mardi, 7 de mars".

Ordre du Jour.

La Chambre a repris en considération le bill et l'amendement au bill intitulé:

Acte pour définir les pouvoirs de la corporation de la ville de la Nouvelle Orléans.

Lequel était livré à la discussion lorsque la Chambre s'est ajournée mardi dernier, 21 du courant.

M. Ogden a fait la motion d'amender l'amendement en ajoutant trois nouvelles sections.

M. Ratliff a fait la motion de déposer cet amendement indéfiniment sur le bureau.

La question étant posée sur l'adoption de cette dernière motion, et l'appel nominal ayant été demandé, il a paru que MM. Aubert, Baylies, Bickham, Blanchard, Coffee, Couvillon, Foley, Fortson, Howell, McRea, Morgan, Newport, O'Bryan, Perkins, Ratliff, Robertson, Selby, Thibodeaux de Terrebonne, Thibodeaux, de Lafourche, et Wilson avaient voté dans l'affirmative (20 oui) et que MM. Benjamin, Briant, Bienvenu, Boudousquié, Brewer, Brou, Brousard, Claiborne, Clark, Culbertson, Delassus, Edwards, Hunt, McNeil, Musson, Nicholls, Ogden, Phelps, Rogers, Stillé et Winchester avaient voté dans la négative—21 non.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

Après quelques débats, M. O'Bryan a demandé que le vote soit pris sur la question préalable, et avant que la question fût posée,

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain, à 10 heures du matin.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Rezin D. Shepherd ayant acheté une vente faite par le shérif de ladite Cour [illegible] ... Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit le 6me. jour de février de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 23ème jour de décembre de l'année 1842, dans l'affaire de Rezin D. Shepherd vs. James B. Diggs No. 21,084 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Rezin D. Shepherd s'est rendu acquéreur des propriétés suivantes pour le prix ci-après stipulé ... Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir: 1o. Une certaine pièce ou morceau de terre située au faubourg Annonciation ... 2o. Un certain lot de terre situé au faubourg Saulet ... Conditions:—La somme de $14,871 26, avec les intérêts et les frais, payables comptant; la somme de $6,800 payable le premier Janvier 1843; la somme de $9,316 73 payable le premier mai 1843; et la balance payable le premier janvier 1844. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 14 fév. 1843. Signé P. LEBLANC, Dep. Greffier. 16 fev—3,en30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par le présent que, le 9 Novembre 1842, jugement a été enregistré dans cette Cour dans l'affaire de Mme Frédéric Buisson (Marie Elizabeth Emma Guillotte) vs. son mari ... Nouvelle-Orléans, le 14 novembre 1842. (Signé) CHARLES MAURIAN, Juge. ... [L. S.] ... LOUIS R. COURTIN, Député-Greffier. 1 fév—4f 1, 9, 16, 20 & 2m

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres,
Connaissemens, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Andrew Hodge ayant acheté, à deux ventes faites par le Shérif de la paroisse d'Orléans ... Donné sous ma main et le sceau de cette Cour. Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 10 février 1843. LOUIS R. COURTIN, Député Greffier. 10 fev—3f en 20j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Andrew Hodge jeune, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans ... W. F. WAGNER, Député-Greffier. 11 fev—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que James W. Zacharie ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de District du 1er. District ... Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, le 20 janvier 1843. P. LEBLANC, Dep. Greffier. 24 fev—3en30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—Je certifie par le présent que le 27e. jour de janvier 1843 jugement a été rendu dans l'affaire de Euphrasie Barras, épouse de Noel Bernoudy vs. N. Bernoudy son mari ... Jugement rendu le 27 janvier 1843, signé le premier février 1843. Signé A. M. BUCHANAN, juge ... Signé A. SIDNEY LEWIS, Dep. Greffier. 6 fev—3 f en 30j

VIN BLANC.—200 caisses Haut Sauternes, Barsac, &c. très supérieur, à vendre par CANTIN, DARAN & Co., 15, rue St. Louis. 23 fev

EN FAILLITE. DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Pour le District Oriental de la Louisiane.—No.——Joseph Reynes, chargé de la vente des biens de Ducros et Murphy, en faillite.—En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le jeudi 2 mars 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, vendues à la folle enchère des personnes suivantes, Jean Bernard, Blaise Légier, Samuel Stewart, Charles Stackman et Louis Ramoi, qui ont refusé ou négligé de se conformer aux conditions de la vente faite le 29 juin 1842 ... Abandonnés par L. A. Ducros. Conditions: comptant. ... Actes de vente par devant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis. 8 fev—6,23,6

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour de District.—[illegible] ... MANUEL J. GARCIA, Shérif. (several notices)

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—Je certifie par le présent que le second jour de Février 1843, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire de Laure Rakhaide Trecourt, épouse de Michel Hardouin vs son mari ... Signé, A. M. BUCHANAN, juge ... Signé, W. R. WAGNER, Député-Greffier. 9 fev—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent—Salut: Attendu que Charles Lagroue ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse St. Charles ... [L. S.] Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 1er. février 1843. P. LEBLANC, dép. greffier. 2 fev—3en30j

SUCRE blanc—[illegible] barils, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 27 fev

SALAISONS assorties, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasin et Lafayette. 27 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Carl Westholz ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans ... Témoin l'honorable Charles Maurian, juge. Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 18 janvier 1843. LOUIS R. COURTIN, Dép. Greffier. 7 fev—3 en 3j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Je certifie par le présent que le 23me jour de janvier 1843, jugement a été enregistré dans cette Cour dans l'affaire de Maria Domingo de Leon y Collantes vs. J. Salustius Cucullu, son mari ... Signé, A. M. BUCHANAN, juge ... Signé, P. LEBLANC, Député Greffier. 4 fev—5f 4, 11, 20, 28 & 5m

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de Joseph Lombard, sont priées de vouloir bien les faire connaître au soussigné administrateur de ladite succession; comme aussi celles qui doivent de payer immédiatement dans ses mains ou dans celles des avocats chargés de régler ladite succession, MM. Canon et Castera. Jos. LOMBARD. 24 fev—3en 15j

AVIS. LES créanciers de Jean Bolls sont invités à présenter au soussigné, dans le plus bref délai, leurs réclamations contre la faillite, afin qu'un tableau provisoire de distribution soit mis en cour. Nouvelle-Orléans, 23 février 1843. (Signé) JOSEPH LECARPENTIER, Syndic des créanciers de Jean Bolls. 27 fev—27 f. 3 & 6m

CAFE de Rio et Thé, à vendre par J. W. STANTON & co, Encoignure Magasin et Lafayette. 27 fev

MORUE et Maquereaux—30 barriques morue blanche 130 barils et 1/2 de maquereaux nos 1 et 2, à vendre par J. W. STANTON & co, Encoignure Magasins et Lafayette. 27 fev

LIQUEURS Françaises—[illegible] caisses comprenant un assortiment général, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St. Louis. 23 fev

HUILE et Blanc de Baleine—De différentes descriptions, à vendre par J. W. STANTON & co, Encoignure Magasins et Lafayette. 27 fev

SAVON—300 caisses nos. 1 et 2, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 27 fev

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co 21 Bienville. 27 fev